

# L'agriculture américaine emprunte des voies nouvelles

Autor(en): **B.A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825271>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lons que notre assurance maladie soit une véritable assurance sociale, à la portée de toutes les bourses. Une question cependant se pose : à combien doivent s'élever les cotisations des assurés ? Pour en fixer le taux, l'auteur se fonde sur la statistique qui nous renseigne sur les cotisations que les gens, actuellement, consentent à payer librement pour se protéger en cas de maladie et arrive à la conclusion que les primes des assurés ne devraient pas dépasser 3 % du salaire. Les employeurs devraient verser un montant égal, les déficits étant assumés par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, il conviendrait de s'inspirer des expériences faites à l'étranger et de se garder à tout prix de fonctionnariser ou d'étatiser notre assurance maladie. Les caisses ont fait leurs preuves et sont parfaitement à même de gérer l'assurance maladie obligatoire. Peut-être une refonte serait-elle souhaitable en ce sens que les assurés pourraient être regroupés au sein des caisses selon des critères professionnels. Mais, il importe, dans une assurance qui dépend de tant de facteurs psychologiques et humains, que les assurés participent à la gestion de leur caisse, que, par l'intermédiaire des assemblées générales, ils puissent élire leurs représentants et prendre les décisions importantes.

Telles sont, brièvement résumées, les grandes lignes de la réforme proposée par Mme Jeanne Fell-Doriot, et dont la Commission sociale de l'ADIJ va s'occuper le 2 novembre 1967.

## **L'agriculture américaine emprunte des voies nouvelles**

La capacité de production des agriculteurs américains est toujours objet de jalousie dans les autres parties du monde. Le nombre de 6 289 000 exploitations agricoles recensées en 1930 s'est réduit à 3 400 000. Cependant, depuis le début du siècle, les surfaces cultivées sont restées quasiment les mêmes. Les petites exploitations employant du personnel non qualifié sont en voie de disparaître au profit de grandes entreprises à la main-d'œuvre qualifiée. L'agriculteur américain d'aujourd'hui est tout à la fois un commerçant, un éleveur, un agronome, un expert en sol et un technicien. Si, il y a dix ans, une population agricole de 20 millions nourrissaient encore 160 millions d'Américains, aujourd'hui 13 millions de paysans sont en mesure de couvrir les besoins de 200 millions d'Américains et de plusieurs millions d'étrangers. En outre, les surplus agricoles se sont fortement accrus.

Mais en 1980, la population des Etats-Unis comptera 245 millions de personnes, ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport à l'état actuel. Aussi, les tâches qu'attendent les paysans de demain sont-elles considérables. Un expert les a esquissées pour la période allant de 1970 à 1980 : l'agriculteur américain devra augmenter sa production de 35 %, le nombre d'exploitations ayant diminué de près de 40 %, les surfaces cultivées s'étant réduites de 6 à 10 % et la durée de

travail d'un tiers. Cependant, pour accomplir cette performance, il ne sera pas dénué de secours : des chimistes, des experts agricoles, des généticiens, des experts en sol et des techniciens agricoles joueront, comme par le passé, un rôle très important.

De même, les ordinateurs ne sont pas rares dans les fermes américaines. Grâce à leur aide, plus de 10 000 exploitations obtiennent des résultats records. De grandes exploitations d'élevage les utilisent par exemple pour calculer les mélanges fourragers qui, pour le coût le plus bas, provoquent l'accroissement de poids maximal.

La mécanisation de l'agriculture continuera à jouer un rôle important ces prochaines décennies. On emploiera des machines toujours plus puissantes et à plus grande capacité. Des CV supplémentaires sur les machines permettent de récolter plusieurs tonnes de plus par jour. Depuis 1950, la puissance en CV des tracteurs par 100 travailleurs agricoles a augmenté de 225 %. On s'attend à un accroissement supplémentaire de 100 % d'ici à 1980. Ce développement ne permettra pas uniquement un travail plus intense mais également une vitesse accrue passant de 8,5 à 11,5 km/h.

Cependant, ce n'est pas uniquement grâce à la mécanisation de l'agriculture que les récoltes ont énormément augmenté en Amérique ces dernières années, mais également en vertu du rôle éminent joué par la chimie agricole. La manière de cultiver se modifie également. C'est ainsi que la culture en sillons rapprochés, qui vient de faire ses preuves, a toujours plus de partisans. La culture sans sillons représenterait une révolution dans le domaine des machines agricoles et conduirait à une modification des tracteurs, depuis qu'en 1924 le type à trois roues a été inventé.

Ces prochaines années, on continuera à employer des tracteurs à benzine, diesel ou gaz liquide. Mais à l'avenir, les moteurs à turbine leur feront concurrence. Il n'est pas exclu non plus que l'énergie atomique soit utilisée dans l'agriculture. Il est possible que des machines fonctionnant au moyen de l'énergie nucléaire puissent entrer en concurrence avec les machines traditionnelles, en raison de leur grandeur et de leur prix. Des boîtes à vitesses hydrauliques sont déjà utilisées sur certaines machines agricoles américaines et cette prochaine décennie verra l'introduction des tracteurs téléguidés. Il sera également indispensable à l'avenir d'attacher une importance accrue à la bonne disposition des champs et des fermes, afin d'obtenir l'utilisation maximale du sol et des possibilités d'irrigation. Il sera nécessaire de faire des travaux de terrassement et d'irrigation et principalement d'utiliser l'eau de manière judicieuse, afin d'amener l'agriculture américaine au niveau de production le plus élevé possible. La mécanisation de cette agriculture devra devenir complète, dans tous les domaines. Cela concerne en premier lieu les cultures de légumes et la production des fruits qui, dans le passé, sont restées rebelles à la mécanisation. C'est ainsi que le journal agricole « Farm Journal » annonce que les vergers et les cultures maraîchères devront, ces prochaines années, être entièrement cultivés au moyen de machines automatiques téléguidées.

Enfin, le fermier ne devra pas être oublié dans cette évolution future de l'agriculture américaine. L'agriculteur qui, en tant que com-

merçant, agronome et technicien, est un des piliers importants de la société américaine devra avoir l'assurance que son avenir est assuré pour lui, pour sa famille et sa commune et qu'il pourra jouir des mêmes avantages sociaux que la population des villes.

B. A.

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Plus d'un milliard de garanties de risques à l'exportation.** — En 1966, la Confédération a accordé la garantie des risques à l'exportation pour plus de 3300 affaires, représentant près de 1,1 milliard de francs, contre 3070 cas, d'un total de 843 millions en 1965. Les sommes garanties pour les affaires en cours atteignaient, à la fin de l'année passée, 1,831 milliard de francs.

Les taxes encaissées auprès des exportateurs continuent à couvrir totalement les remboursements de dommages et permettent de constituer des réserves pour l'avenir, bien que les risques aient continué à augmenter. Depuis trente-deux ans, la Confédération n'a dû verser, pour les pertes subies par les exportateurs, que 24,5 millions de francs, soit 1,4 ‰ de la valeur de facture des affaires traitées. Le volume très faible des pertes s'explique par les grandes précautions prises tant par les exportateurs que par la Confédération.

**8,4 millions de tonnes de marchandises dans les ports bâlois.** — En 1966, la flotte fluviale a embarqué et débarqué, dans les ports rhénans bâlois, 8 407 156 tonnes de marchandises, contre 8,6 millions en 1965. Cette diminution, en dépit d'une augmentation globale de nos exportations et importations, s'explique essentiellement par la modification de structure de l'économie énergétique suisse. En effet, pour la première fois depuis plusieurs années, les transports de produits pétroliers ont légèrement diminué, tandis que le tonnage du charbon a subi une réduction de près de 25 ‰. En revanche, on a enregistré un accroissement de tonnage dans toutes les autres catégories de marchandises. 12 533 chalands ont touché les ports bâlois ; plus d'un tiers étaient de nationalité suisse, près d'un quart hollandais et un peu plus d'un cinquième allemands. Cela représente un nombre moyen de 34 bateaux par jour.

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.